

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 5

Artikel: L'évolution des prix pendant la guerre
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

32^{me} année

Mai 1940

N° 5

L'évolution des prix pendant la guerre.

Par *Max Weber*.

Dans le numéro de décembre 1939 de la « Revue Syndicale », nous avons passé en revue les principaux problèmes de politique économique que la guerre pose à notre pays. Aujourd'hui, nous nous pencherons plus longuement sur le problème des prix. La première phase de la hausse des prix ayant pris fin, nous devons examiner si les mesures prises en vue de freiner le renchérissement sont suffisantes ou si des dispositions plus efficaces sont nécessaires à l'avenir.

Les facteurs qui commandent la hausse des prix, peuvent être classés en deux catégories: extérieurs et intérieurs. Les premiers échappent aux mesures que peuvent prendre nos autorités; qu'il suffise de mentionner les augmentations de prix sur les marchés mondiaux, les difficultés de transport, la hausse des tarifs maritimes et des primes d'assurance, etc. Parmi les facteurs intérieurs, citons la politique officielle des prix et la politique financière; en ce qui concerne cette dernière, l'influence qu'elle exerce sur les prix risque de se renforcer à l'avenir.

La situation sur les marchés mondiaux.

Ce serait une erreur de croire que l'augmentation actuelle des prix soit due principalement à une pénurie générale sur les marchés internationaux des produits alimentaires et des matières premières. Il est vrai que la tension internationale et, plus encore, la déclaration de guerre ont engagé les pays à renforcer leurs réserves. Néanmoins, cette mesure préventive n'a pas déclenché, comme lors de la dernière guerre, une hausse rapide de toutes les matières premières indispensables; ce phénomène s'explique par le fait que la situation sur les marchés internationaux était tout autre qu'en 1914.

En effet, au cours des vingt dernières années, la capacité de production, aussi bien en ce qui concerne la plupart des matières premières que les produits alimentaires, s'est accrue dans d'énormes

proportions; les enseignements tirés de la pénurie de 1914/18 ne sont pas étrangers à cette évolution. On se souvient que cet accroissement démesuré de la production, absolument disproportionné en regard de l'évolution économique générale, a été la cause essentielle de la crise économique de 1929, notamment en ce qui concerne les pays agraires. Le reflux de la crise, à partir de 1933, est dû moins à un accroissement de la demande qu'à une réduction de la production, qu'on a d'ailleurs tenté de régler dans de nombreux domaines, dans l'intention de mettre fin aux effondrements de prix enregistrés pendant la crise. Avec plus ou moins de succès, les Etats conclurent des conventions internationales aux fins de limiter la production. Finalement, quelques pays, tels que les Etats-Unis, ont décrété une réduction, soit des surfaces plantées, ou de la production, soit des deux notamment en ce qui concerne les céréales, le sucre, le thé, le caoutchouc, le cuivre, le zinc, le coton. L'accroissement de la demande due à la constitution des réserves commandées par l'insécurité de la situation internationale permit de démanteler progressivement les entraves mises à la production. C'est ce qui explique pourquoi nous n'avons pas été en présence d'une pénurie générale de marchandises sur les marchés internationaux, à l'exception, toutefois, de quelques produits spéciaux indispensables à la conduite de la guerre. Voici, rapidement exposées, les raisons pour lesquelles les augmentations de prix n'ont pas atteint une ampleur extraordinaire sur les marchés internationaux.

Nous reproduisons, ci-dessous, quelques notations de prix des produits alimentaires et matières premières les plus importants. A l'exception de la laine, nous avons choisi intentionnellement les cotations des bourses américaines, celles du marché européen étant influencées par la guerre sous-marine, l'augmentation des frets et des primes d'assurance; elles ne reflètent donc pas fidèlement l'offre et la demande sur le marché mondial.

	Début de janvier 1939	Milieu d'août 1939	Prix de gros à New-York			Modification en %
			Début de janvier 1940	Début d'avril 1940	d'août 39 à avril 40	
			Prix en cents			
Blé (Chicago)	70,87	65,87	106,50	103,37	+ 57,4	
Sucre	1,84	1,89½	1,85	1,87	— 1,3	
Café	5,37	4,26	5,50	4,20	— 1,4	
Saindoux	6,67½	5,90	6,15	6,02½	+ 2,1	
Caoutchouc	16 ³ / ₁₆	—	19 ¹ / ₄	18 ¹³ / ₁₆	—	
Cuivre	10,22½	10,50	12,60	11,50	+ 9,5	
Zinc	4,50	4,75	5,75	5,75	+ 21,0	
Etain	46,50	47,75	48,73	46,85	— 1,9	
Coton	8,84	9,24	11,54	10,93	+ 18,2	
Laine (Bradford)	25½	26	31¾	42½	+ 63,5	

On constate que le mouvement des prix n'a pas suivi une évolution régulière. C'est la laine, pour laquelle les conditions du marché britannique ont été prises en considération, qui enregistre

la hausse la plus élevée. La Grande-Bretagne contrôle les marchés d'Australie et d'Afrique du Sud, qui entrent pour ainsi dire seuls en question pour l'exportation. L'augmentation du blé de 57 % ne représente en somme qu'un rétablissement des prix après une débâcle qui les a maintenus pendant longtemps à un niveau extraordinairement bas. En dépit de cette hausse rapide, ils sont encore inférieurs de 25 % à ceux de 1929. La même constatation s'applique au coton, dont le prix ne dépasse que légèrement la moitié de celui d'avant la crise. Quelques-unes des cotations d'avril sont même inférieures à celles d'avant-guerre. C'est notamment le cas pour le sucre, le zinc et la café. Les réductions massives des surfaces plantées et les destructions de stocks de ce produit ont été impuissants à assainir le marché. Selon des informations américaines, quelques-unes de ces hausses de prix ont été déterminées par la reprise économique aux Etats-Unis (mais qui manifeste déjà un fléchissement au cours du premier semestre 1940).

Les difficultés de transport.

Dès le début l'accent a été mis sur l'aspect économique du conflit; lors de la dernière guerre mondiale, cet aspect des hostilités n'est apparu que vers 1916. Les tentatives des Alliés de paralyser la résistance allemande par le blocus et celles du Reich d'entraver le ravitaillement des Alliés par la guerre sous-marine et les attaques aériennes ont porté un coup sensible aux échanges internationaux, frappant avant tout les pays neutres. Si ces mesures de guerre ne sont pas parvenues à interrompre leur commerce extérieur — elles ne l'ont réduit que dans une faible mesure — elles ont déterminé, par contre, un renchérissement considérable.

L'augmentation des frets est naturellement commandée par le choix des routes maritimes. La Grande-Bretagne a enregistré une hausse de près de 100 %; elle est encore plus forte dans les pays neutres du littoral de la mer du Nord, dont les communications maritimes sont à la merci des attaques sous-marines et aériennes. L'indice danois des frets maritimes a triplé; il a augmenté de quatre fois en Suède. En revanche, cette évolution est beaucoup moins marquée en Méditerranée.

La répercussion de la hausse des frets sur les prix varie selon qu'il s'agit de marchandises en vrac ou de produits d'un faible volume. Selon l'*« Economist »*, les frais de transport, avant la guerre, étaient de l'ordre de 7 % du prix des marchandises. En doublant, ils entraînent donc un renchérissement de 7 %.

Les primes d'assurance constituent un second facteur de renchérissement du prix des transports; elles ont été augmentées de 20 à 50 fois et même davantage. Avant la guerre, les primes de risque n'étaient guère supérieures au 0,1 % de la valeur des marchandises transportées. Elles atteignent aujourd'hui de 3 à 5 %; elles dépassent même ces taux selon les routes empruntées par les navires.

A plusieurs reprises, les transports, pour des raisons de sécurité, ont dû être détournés de leur route habituelle, ce qui a naturellement entraîné un renchérissement des frets. Cette dernière remarque s'applique tout spécialement à la Suisse, dont une grande partie des importations passe actuellement par Gêne. Une partie considérable des importations en provenance des Pays-Bas et de la Belgique, et qui empruntaient normalement la voie fluviale en entrant en Suisse par Bâle, sont maintenant détournées par la Méditerranée; les frais de transport sont encore augmentés par un long trajet ferroviaire, à l'étranger et en Suisse.

S'il n'a pas été possible d'estimer pour l'ensemble de nos importations les conséquences des difficultés de transport et de la hausse sur les marchés internationaux, certaines constatations ont néanmoins pu être faites pour diverses marchandises. Le fait que, depuis la guerre, l'indice officiel des prix de gros des Etats-Unis n'a enregistré qu'une augmentation de 3 %, montre bien que le renchérissement n'a pas atteint une ampleur considérable sur les marchés non soumis aux mesures d'économie de guerre. Pour le moment, ce sont les effets du renchérissement consécutif aux difficultés de transport qui apparaissent les plus sensibles.

En moyenne, le prix des marchandises importées, d'août 1939 à février 1940, a augmenté de 36 % franco frontière suisse.

L'augmentation des prix à l'intérieur.

S'il était vrai, comme on le prétend souvent, que le renchérissement est dû exclusivement à la hausse intervenue à l'étranger, nous devrions n'avoir enregistré aucune augmentation du prix des marchandises d'origine purement suisse. Il est vrai qu'elles ne sont pas nombreuses. Dans la plupart des cas, nos produits indigènes comprennent une certaine proportion de matières étrangères. C'est aussi le cas de la production agricole, dans l'obligation d'importer des fourrages étrangers. Quoi qu'il en soit, on peut penser que le renchérissement ne devrait pas dépasser la hausse du prix de revient déterminée par l'augmentation des produits étrangers entrant dans la fabrication des produits suisses considérés.

Il est naturellement très difficile de faire une discrimination nette entre la part des éléments indigènes et celle des produits d'origine étrangère au prix d'une marchandise donnée. L'indice suisse des prix de gros fait une distinction entre les marchandises indigènes et importées. Le tableau ci-dessous indique l'évolution de ces groupes depuis la guerre:

		Produits importés	Produits indigènes	Indice général
Août 1939	.	100	100	100
Septembre 1939	.	117,4	103,1	108,7
Octobre 1939	.	121,0	105,9	111,9
Novembre 1939	.	124,0	107,9	114,2
Décembre 1939	.	128,7	108,5	116,5
Janvier 1940	.	132,7	110,0	118,9
Février 1940	.	135,8	111,2	120,8

Le renchérissement de 36 % des marchandises importées a pour corollaire une hausse de 11 % des produits indigènes. Ce dernier chiffre apparaît trop élevé pour être déterminé uniquement par le renchérissement des importations.

Une autre supposition est également possible: Théoriquement, la hausse des produits importés devrait se manifester sur le niveau suisse des prix selon le rapport entre les importations et la consommation indigène. M. le Dr Schwarzmann estime à 8 milliards de francs la consommation totale du pays. Cette somme nous apparaît quelque peu élevée si les estimations qui fixent le revenu national à 8 milliards de francs sont exactes. Si nous admettons une consommation de 7,5 milliards de francs, les importations (1600 millions de francs en 1938) atteindront donc le cinquième de la consommation. Mais ce chiffre est encore trop haut, étant donné qu'une partie des marchandises importées sont réexportées sous forme de produits fabriqués. Il ne semble donc pas que la part des importations à la consommation indigène dépasse un sixième. Une augmentation de l'ordre de 36 % des importations devrait donc déterminer un renchérissement de 6 % sur le marché intérieur, ce chiffre pouvant être considéré comme un maximum. En réalité, il serait possible de le diminuer dans une certaine mesure ensuite de l'activité économique intense qui règne actuellement. En effet, plus la production est considérable et plus les prix de revient peuvent être abaissés; en effet, la marge de bénéfice peut être réduite tout en maintenant le gain total au même niveau. D'ailleurs, l'évolution a confirmé une estimation analogue de la hausse des prix consécutive à la dévaluation. Théoriquement, une dévaluation de 30 % devrait entraîner une renchérissement de 43 % des importations. En admettant que ces dernières constituent le sixième de la consommation, il en résulterait une hausse du coût de la vie de 7 %. En réalité, au cours de la première année qui a suivi la dévaluation, elle n'a été que de 5 % seulement en chiffre rond. Elle a été influencée, naturellement, par les fluctuations du marché mondial où un mouvement de baisse a succédé à la hausse.

D'août 1939 à fin mars 1940, l'indice du coût de la vie a augmenté de 5,5 %, ce qui confirme la supposition que le renchérissement devait être inférieur à 6 %. Il faut aussi tenir compte du fait que quelques mois s'écoulent avant que le mouvement de hausse se transmette aux prix de détail. Le renchérissement du coût de la vie correspondant à la hausse des importations enregistrée à fin février ne manifestera tous ses effets qu'à la fin du mois de mai ou plus tard encore. Il apparaîtra probablement que l'augmentation du coût de la vie dépasse celle pouvant être attribuée uniquement à la hausse des importations.

Par ailleurs, non seulement des considérations théoriques mais encore un certain nombre de cas concrets démontrent que la hausse dépassera le niveau du renchérissement déterminé par l'augmen-

tation des prix à l'étranger. Rappelons l'augmentation considérable des prix des bois indigènes. Selon une information du contrôle des prix, le bois de construction et de menuiserie a subi une augmentation de 12 à 15 % et le bois de chauffage de 18 à 24 % du 3^{me} au 4^{me} trimestre. Autre exemple: les tuiles ont augmenté de 8 % et les briques de 11 %, bien que les frais de production, à l'exception du charbon, n'aient subi aucune hausse depuis le début de la guerre.

Le contrôle des prix.

Le contrôle fédéral des prix a pour tâche *d'éviter toutes les hausses injustifiées*. Néanmoins, dans le numéro de décembre 1939 de la « Revue Syndicale », j'ai été obligé de constater que le contrôle des prix était effectué d'une manière beaucoup plus « souple » que lors de la dévaluation. Si les augmentations autorisées avaient été strictement proportionnelles à la hausse du prix de revient, le renchérissement n'aurait pas atteint l'ampleur actuelle. Si, jusqu'à présent, la marge entre la hausse effective des produits et l'augmentation du prix de revient ne semble pas encore considérable, elle risque de s'aggraver sensiblement. Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que les prix moyens consentis entre le prix d'achat des stocks et le prix de réapprovisionnement était l'une des causes essentielles des augmentations de prix exagérées. Disons à la décharge des organes du contrôle des prix que l'ordonnance du Département de l'intérieur du 2 septembre 1939 ne donne pas de directives absolument claires en vue de l'application du contrôle des prix. L'article 12 précise:

« Il est interdit, à l'intérieur, pour quelque prestation que ce soit, d'exiger ou d'accepter des contre-prestations qui, en regard des prix de revient normaux dans la branche, entraîneraient un bénéfice inconciliable avec la situation économique. »

Le terme « bénéfice inconciliable » est des plus élastiques. On peut dire qu'il est inadmissible en temps de guerre de réaliser des bénéfices plus élevés qu'en période normale. Mais cet axiome exige un contrôle des prix plus rigoureux. Une autre interprétation est également possible, à savoir que la guerre a pour conséquence un accroissement des risques, etc., si bien qu'une marge de bénéfice plus forte apparaît justifiée. Cette conception répond naturellement aux vœux du commerce et de l'industrie; elle est partagée dans une certaine mesure par les autorités.

En outre, la commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique est venue en quelque sorte appuyer le point de vue des autorités par ses « remarques sur l'évolution des prix en Suisse depuis le début des hostilités (« La Vie économique » avril 1940). On peut considérer pour le moins comme singulier que le Département fédéral de l'économie ait chargé une autorité nommée par lui de la critique de sa politique des prix. Mais cela n'empêche pas les considérations de la commission d'être objectives.

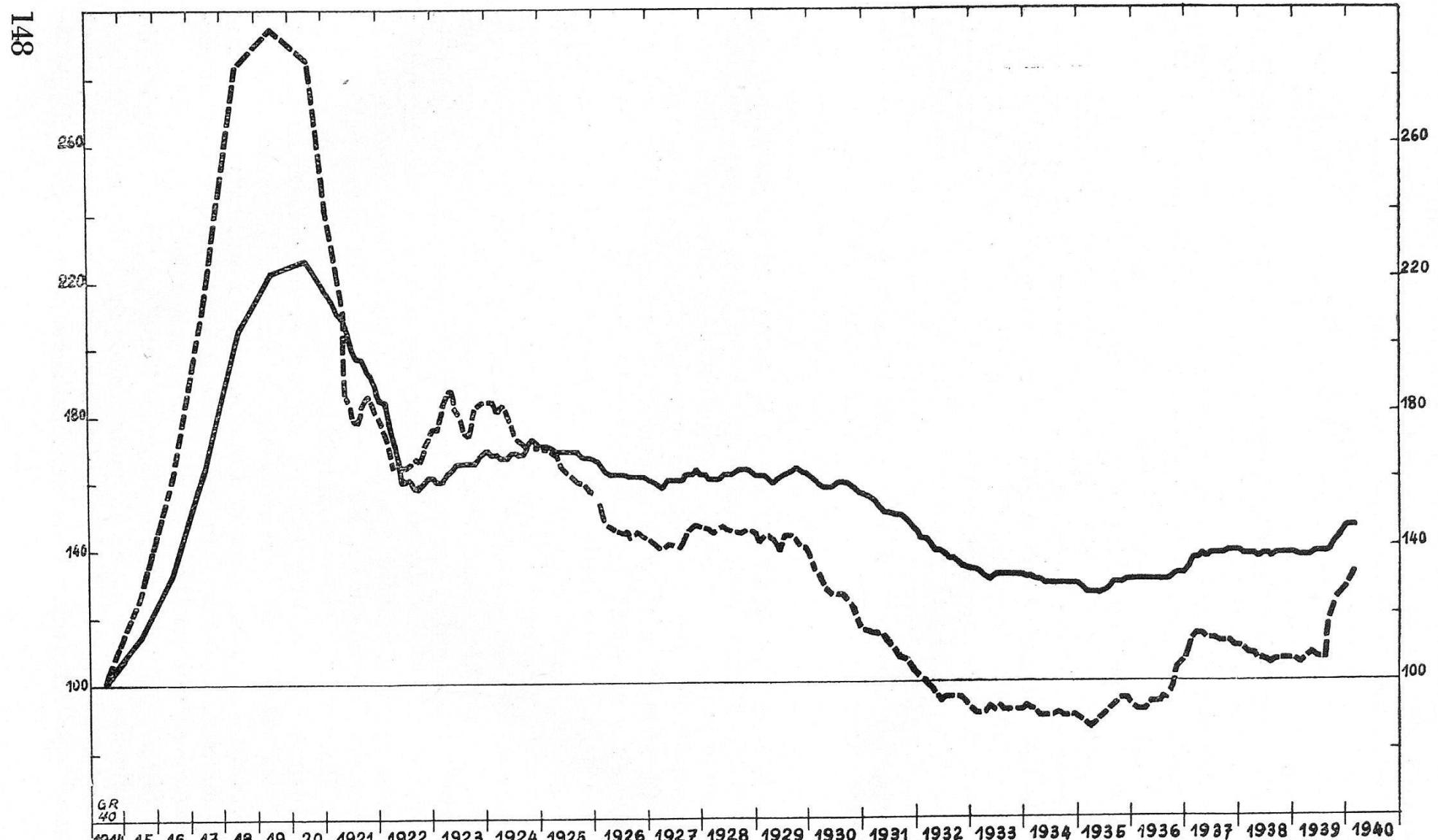
La commission constate tout d'abord que l'augmentation des prix consécutive au nouveau conflit a été plus lente qu'en 1914/18. Au début de la guerre mondiale, le pays n'avait aucun organe de contrôle des prix. Aujourd'hui, personne ne conteste que le contrôle des prix n'ait ralenti considérablement le mouvement de hausse.

La commission établit ensuite un parallèle avec divers Etats. Elle constate que le renchérissement des denrées alimentaires est donc inférieur en Suisse à celui que l'on constate dans la plupart des pays. Elle rappelle néanmoins que les indices ne sauraient être comparés sans autre. Il faut aussi souligner qu'en Suisse les loyers, qui n'ont subi jusqu'à présent aucune augmentation, jouent dans l'indice un rôle plus important que dans les autres pays. Il importe aussi de tenir compte que presque tous les pays avec lesquels la commission a établi une comparaison (Belgique, Pays-Bas, Danemark, Norvège, Suède) sont situés sur la Mer du Nord et sont plus lourdement frappés par la guerre sous-marine que notre pays; ils le sont directement, nous ne le sommes qu'indirectement. La flotte commerciale de ces divers pays a subi de grosses pertes. Les frets et les primes d'assurances sont beaucoup plus élevés dans la Mer du Nord qu'en Méditerranée. C'est pourquoi cette comparaison ne saurait avoir qu'une valeur relative. Une comparaison avec les Etats-Unis et le Canada, où la hausse des prix est nettement inférieure à la nôtre, ne se justifierait pas davantage. Par ailleurs, il est possible que dans les pays que nous venons d'indiquer, et où la hausse est plus forte que chez nous, le contrôle des prix ne soit pas organisé d'une manière suffisante.

Ce sont là quelques remarques sur le rapport de la commission; elles montrent la nécessité d'observer la plus grande prudence dans l'interprétation du mouvement des prix. Par ailleurs, personne ne saurait nier que nos autorités ont pris toute une série de mesures destinées à freiner la hausse. Mais c'était aussi leur devoir et elles ne pouvaient guère faire autrement. En ce qui concerne les mesures énumérées par la commission, soulignons que la constatation selon laquelle le contrôle des prix fixe les prix de vente sur la base des prix d'achat est pour le moins hasardée; la pratique a démontré que les prix de détail sont établis sur la base de prix « moyens ». En outre, on ne peut guère parler jusqu'à aujourd'hui, d'une organisation « très complète » du contrôle des prix et s'étendant à tous les cantons et communes. La plupart des communes n'ont aucun organe de contrôle. Dans bon nombre de localités ils fonctionnent d'une manière insuffisante, ou même pas du tout. Il serait souhaitable que le contrôle des prix, notamment en ce qui concerne leur fixation, soit mieux organisé.

Si, jusqu'à présent, l'application beaucoup trop « souple » du contrôle des prix n'a pas eu pour conséquence des augmentations massives, cela ne veut pas dire qu'il en sera toujours ainsi étant donné que les facteurs de renchérissement continuent d'agir et

L'évolution des prix en Suisse de 1914 à 1940.



GR
40

Indice des prix de gros.
Indice du coût de la vie.

que la tendance d'augmenter les prix un peu plus qu'il n'est nécessaire, se renforce. Toutefois, il serait injuste de rendre les organes de contrôle responsables de toutes les augmentations injustifiées. En effet, lorsque le rapport entre l'offre et la demande est faussé, le contrôle des prix, fût-il le meilleur et le plus efficace, est impuissant à empêcher l'adaptation des prix à la situation du marché. Le danger d'un accroissement de la demande (ensuite d'un accroissement du volume de l'argent comparativement à celui des marchandises disponibles) peut résulter d'un financement insuffisant ou irrationnel des dépenses de mobilisation, par exemple si la circulation monétaire est accrue par des crédits de la Banque d'émission à la Confédération.

Nous ne sommes encore qu'au début de la guerre et, partant, au début d'un mouvement de hausse des prix. Nous espérons que les efforts déployés dans le domaine de la politique financière et économique parviendront à empêcher une évolution des prix aussi désastreuse qu'au cours de la dernière guerre mondiale où l'indice moyen des prix de gros a atteint 293 (1919) et celui du coût de la vie 224 (en 1920). (Cf. le graphique.) Mais pour que cette évolution ne se répète pas, des mesures plus énergiques sont indispensables.

L'indice national du coût de la vie.

Par le Dr H. Gordon *.

L'application pratique des indices du coût de la vie date de la dernière guerre mondiale. C'est à cette époque que sont apparus les premiers indices utilisables; le premier d'entre eux a été, quelques années auparavant, l'indice du coût de la vie (non officiel), calculé par l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation. Il est dû au Prof. Dr Lorenz, dont les initiatives ont été décisives dans le domaine de la statistique économique et sociale. Parallèlement, apparaissaient les premiers indices officiels, notamment ceux des offices de statistique des villes de Berne, Bâle et Zurich; néanmoins, leur importance dépassa à plus d'une reprise leur caractère local. De même, les organisations d'employeurs et de salariés établissaient leurs propres indices; plus encore, des statisticiens se sentaient appelés, à titre uniquement privé, à calculer des indices conformes à leurs conceptions.

* L'article qui suit est le texte, quelque peu résumé, d'un exposé présenté au printemps 1937 par M. le Dr H. Gordon, chef de la section des statistiques sociales de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Récemment, l'Office fédéral a publié les principaux résultats des enquêtes effectuées en 1936/37 sur des comptes de ménage; un autre article renseignera nos lecteurs sur cette enquête. Bien que la situation ne soit pas la même qu'au moment où cette conférence a été prononcée, ces commentaires n'en sont pas moins très actuels.